

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 JUILLET 2008

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux sauf Francis COMBEL et Françoise GOUACHON qui a donné pouvoir à Daniel BRULET

Après lecture par le Maire, le procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. REFUS AUTORISATION DE LOTIR

Sous Les Vignes de Montperroux et Champ du Seiller

Suite à la dernière session, le Maire expose à l'Assemblée qu'il est prêt à assumer ses responsabilités en signant l'autorisation de lotir malgré le désaccord de la D.D.E.. Eu égard aux enjeux financiers, il a provoqué cette réunion afin de recueillir au préalable le soutien unanime du Conseil Municipal.

Il rappelle que 176 000 € ont déjà été investis dans le projet (acquisition terrains) et que le coût estimatif qui pourrait être engagé pour la viabilisation atteint 518 000 €.

Après une longue discussion, le conseil municipal, dans son ensemble, considérant que rien ne s'oppose réglementairement au projet inscrit au PLU, émet un avis favorable à la signature de l'autorisation de lotir et à sa transmission pour visa aux services adhoc.

2. TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT - RUE MONTPERROUX

Décision modificative n° 1

Le Maire expose qu'il serait judicieux de profiter des travaux d'aménagement de la RD 683 pour faire réaliser dans des tranchées communes une prolongation des branchements d'assainissement sur la rue de Montperroux. Un premier devis chiffre la dépense à 17 500 € ttc.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition et décide de modifier le budget assainissement 2008 afin d'y porter cette dépense :

<input type="checkbox"/> Investissement Travaux	Article 215	+ 17 500 €
---	-------------	------------

Financée partiellement par une nouvelle recette d'investissement

<input type="checkbox"/> Investissements Subventions	Article 1311	+ 6 448 €
--	--------------	-----------

et par le suréquilibre budgétaire de la section d'investissement.

Les nouveaux totaux en investissement s'élèvent ainsi à :

Dépenses : 164 615 € Recettes : 197 294 € Excédent : 32 679 €

3. DEVERSEMENT D'EAUX SUR LE TERRITOIRE DE LAISSEY

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Maire de Laissey en date du 23 juin 2008. Est abordé le problème récurrent du fort écoulement des eaux roulanaises en direction du « Pont des Pierres » sur le territoire laisséen. M. Dominique MESNIER, Maire, demande à ROULANS de remédier à cette situation et de prendre en charge les dégâts en résultant (réfection chemin d'accès à la voie de chemin de fer).

Alain JACQUOT précise qu'il ne s'agit pas d'eaux usées. La Commune de ROULANS, depuis l'approbation de son schéma directeur, et avec l'assistance de la DDAF, a réalisé de lourds et importants travaux de mise en conformité de son réseau d'assainissement. Tous les traçages confirment d'ailleurs que ces eaux se jettent dans les failles du village pour finir leur course dans l'exutoire d'Ougney-Douvot.

L'arrivée d'eaux sur Laissey relève d'un processus naturel qui fait qu'en cas de fortes pluies, une fois les failles saturées, l'eau dégringole vers le point le plus bas. Difficile d'installer un barrage.

Le Maire, après plusieurs visites sur place, propose que, dans un premier temps, Roulans assure une remise en état provisoire du chemin d'accès SNCF afin de le rendre praticable (coût 4200 € ttc). Il souhaite qu'ensuite une étude approfondie ait lieu pour limiter les rejets, avec l'accord du propriétaire du terrain déjà contacté.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions.

4. ESPACE CULTUREL : CONDITIONS DE LOCATION

La commission, désignée lors du précédent conseil (Jean-Bernard CUENOT, Marinette MASSON et Daniel BRULET) a présenté son projet de règlement pour la mise en location des différentes salles de l'espace culturel à compter du 23 août prochain.

Les grandes lignes ont été approuvées et les tarifs d'ores et déjà arrêtés comme suit :

Pour les Roulanais	Grande Salle 1	Salle attenante A la grande salle 2	Petite Salle de Réunion 3
Location Journée	100	50	30
Location Week-end	200	100	50
Supplément Vaisselle	15 €/50 personnes	15 €/50 personnes	Sans

Pour les Extérieurs	Grande Salle 1 (maxi 200 personnes)	Salle attenante A la grande salle 2 (maxi 50 personnes)	Petite Salle de Réunion 3 (maxi 30 personnes)
Location Journée	130	65	30
Location Week-end	260	130	50
Supplément Vaisselle	15 €/50 personnes	15 €/50 personnes	Sans

Supplément chauffage : Salle 1 30 € la journée 60 € le week-end
 Salle 2 15 € la journée 30 € le week-end

L'utilisation étant réservée en priorité aux associations du village, les particuliers ne pourront effectuer des réservations qu'après le 13 septembre prochain, date d'élaboration du calendrier des manifestations 2008/2009.

L'assemblée a par ailleurs convenu que les différentes salles seraient baptisées mais, vu la difficulté de retenir un nom plutôt qu'un autre (Jean de Vienne, Perreçiot ...), préfère reporter l'exercice à une prochaine session.

La commission va à nouveau plancher sur le règlement pour établir une version quasi-définitive avant soumission à l'assemblée lors de sa prochaine session.

5. REMPLACEMENT CHAUFFAGE EGLISE

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide d'engager et de réaliser les travaux de remplacement de la chaudière fuel de l'église pour un coût de 13 706,00 € HT et sollicite à cet effet l'aide financière du Conseil Général du Doubs

Le Maire,
A. JACQUOT

